

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCAION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 5

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN SÉJOUR DE RÉPIT EN FAVEUR DES FAMILLES AYANT AU MOINS UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose aux membres du Conseil d'administration :

La commune de Val-de-Reuil réaffirme son engagement constant en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi que de l'accès aux droits fondamentaux, notamment le droit aux vacances pour les enfants concernés.

Attaché aux valeurs de solidarité, d'égalité d'accès aux droits et de soutien aux publics les plus vulnérables, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose de développer des actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en favorisant le répit, le bien-être des enfants et des familles.

Dans ce cadre, le CCAS souhaite proposer l'organisation d'un séjour de vacances adapté à destination de cinq familles ayant au moins un enfant en situation de handicap, avec une priorité accordée aux familles monoparentales.

Ce séjour sera proposé en août 2026. L'organisateur identifié sera l'UFCV dans le cadre particulier de son dispositif *Evasion Handicap*.

Aux fins d'obtenir un soutien financier permettant de mener à bien ce projet sans qu'il ait un impact négatif sur le budget des familles, des demandes de subventions vont être sollicitées auprès de différentes institutions et/ou dispositifs en lien avec l'inclusion et l'égal accès aux droits pour tous :

- L'État,
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF),
- La Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) dans le cadre du Projet Educatif et Social Local (PESL),
- Le Département de l'Eure.

Ce Fonds d'aides est sollicité à hauteur de 22 000€ (7 000€ auprès de l'État, 5 000€ auprès de la CAF, 8 000 auprès du PESL et 2 000€ auprès du département), ce qui correspond à la dépense à engager auprès des prestataires.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à demander cette subvention auprès de la CAF, de la CASE, du Département de l'Eure et signer tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président ou son représentant, à demander cette subvention auprès de la CAF, de la CASE, du Département de l'Eure et signer tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES